

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 83450017.5

51 Int. Cl.³: **A 47 B 47/04**

22 Date de dépôt: 10.06.83

30 Priorité: 11.06.82 FR 8210374
10.06.83 FR 8309778

43 Date de publication de la demande:
25.01.84 Bulletin 84/4

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

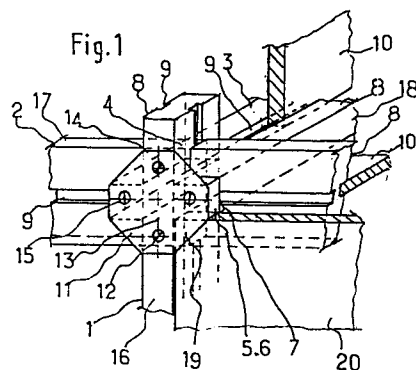
71 Demandeur: **Société CLUZANT-DEMOLIN S.A.**
Cabannac et Villagrains
F-33650 Labrede(FR)

72 Inventeur: **Cayre, Michel**
4, rue Darnal
F-33000 Bordeaux(FR)

74 Mandataire: **Trollet, Jean-Claude**
Cabinet BURDIPAT 20, cours du Chapeau Rouge
F-33000 Bordeaux(FR)

54 **Rayonnage en bois.**

57 L'invention concerne les rayonnages en bois constitués par l'assemblage entre eux de montants (1), traverses longitudinales (2) et transversales (3), les traverses longitudinales s'enfilant dans les évidements (4) aménagés sur les montants (1), leur immobilisation étant obtenue par enfourchement de l'extrémité (5) des traverses transversales (3) et pénétration des fourches (6) dans les évidements (7) des traverses longitudinales (2) dans l'axe des parements (8) des éléments (1, 2 et 3) sont aménagées des nervures (9) permettant la mise en place et le maintien lors de l'assemblage de panneaux (10) de séparation, l'ancrage des assemblages étant réalisé par la mise en place d'un élément rigide (11) de forme octogonale maintenu par des vis (15), la partie de matière (19) correspondant aux vides entre les éléments (1, 2 et 3) assemblés entre eux permettant de maintenir des panneaux de fermeture (20) sur le pourtour du rayonnage.



Rayonnage en bois

La présente invention concerne les rayonnages en bois et notamment l'ancrage des assemblages des éléments les constituant.

Il est connu par le brevet FR 2 306 358 la réalisation de rayonnages au
5 moyen de montants, traverses longitudinales et transversales, les montants et traverses longitudinales étant pourvus dans l'axe de leur parement d'évidements traversant de section correspondant à la section desdits montants et traverses permettant l'enfilement des traverses longitudinales au travers de l'évidement des montants jusqu'à faire chevaucher
10 un évidement de la traverse longitudinale de part et d'autre du champ du montant, l'immobilisation de l'assemblage étant assurée par la pénétration dans la partie libre de l'évidement de la traverse longitudinale de part et d'autre du champ du montant de fourches aménagées en extrémité des traverses transversales, l'évidement central entre les fourches correspondant
15 à l'épaisseur du champ du montant qu'elles enfourchent, la longueur des fourches étant supérieure à la longueur du parement du montant ou de la traverse longitudinale et ce de manière à recevoir une pièce de blocage s'enfilant en l'extrémité des fourches de la traverse transversale, ce genre de réalisation présente certains inconvénients notamment il ne permet pas
20 lors du montage la mise en place et le maintien de panneaux de séparation, la pièce de blocage est saillante en extrémité des traverses longitudinales par rapport à l'alignement des champs des traverses longitudinales.

L'invention a pour but de pallier aux inconvénients précédemment exposés,

elle consiste en un rayonnage en bois comportant des montants, traverses longitudinales et transversales pourvus d'évidements traversant permettant d'enfiler des traverses longitudinales dans les évidements correspondant en section des montants, l'immobilisation de chaque assemblage

5 étant engendrée au moyen d'une fourche aménagée en extrémité des traverses transversales de sorte à enfourcher les champs du montant, les fourches s'enfilant de part et d'autre dans l'évidement traversant de la traverse longitudinale, la longueur des fourches correspondant à la largeur du parement du montant, afin de permettre l'assemblage des montants et

10 traverses en leurs extrémités ces dernières présentent une fourche dont la longueur correspond à la largeur des parements, s'entrelaçant entre elles et notamment avec celles de la traverse transversale. De sorte à permettre, lors du montage et assemblage des montants et traverses entre eux, de disposer et maintenir des séparations verticales et/ou horizontales

15 à l'intérieur et/ou sur le pourtour du rayonnage, des nervures sont aménagées à l'aplomb de l'axe de chaque parement des montants et traverses. Selon une variante et pour parfaire le maintien et la mise en place de panneaux sur la périphérie du rayonnage et engendrer l'ancrage des assemblages, un élément rigide de forme octogonale ou circulaire est placé en

20 l'extrémité de chaque assemblage auquel il est maintenu par quatre vis pénétrant soit le champ des montants et traverses et/ou l'extrémité des fourches, les parties de matière correspondant aux vides entre les éléments assemblés entre eux permettant de maintenir des panneaux de fermeture, tel que portes par exemple, etc., sur le pourtour du rayonnage.

25

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre faite en regard des dessins joints donnés à titre d'exemple non limitatif, où :

- la figure 1 est une vue d'un assemblage intermédiaire,
- 30 - la figure 2, une vue d'un assemblage d'angle supérieur et inférieur,
- la figure 3, une vue d'un assemblage d'angle intermédiaire et/ou en extrémités des montants.

Tel que représenté figures 1 à 3, un rayonnage en bois est constitué par l'assemblage entre eux des montants 1, traverses longitudinales 2 et transversales 3, les traverses longitudinales 2 s'enfilant dans les évidements 4 aménagés sur les montants 1, leur immobilisation étant obtenue par enfourchement de l'extrémité 5 des traverses transversales 3 et pénétration des fourches 6 dans les évidements 7 dont sont pourvues les traverses longitudinales 2, en extrémité des montants 1 et traverses 2 des fourches 6 sont aménagées afin de réaliser l'assemblage des éléments 1, 2 et 3 entre eux par emboîtement, dans l'axe des parements 8 sont aménagées des nervures 9 pour permettre la mise en place et le maintien lors de l'assemblage des éléments entre eux des panneaux 10 de séparation, tant intermédiaires que sur la périphérie du rayonnage.

Afin de réaliser l'ancrage des assemblages, à leur aplomb est disposé un élément rigide 11 de forme octogonale doté de quatre évidements 12 répartis sur les médiatrices 13 perpendiculaires entre elles des quatre côtés 14 de ladite pièce 11 afin de permettre le passage de vis 15 pénétrant soit le champ 16 des montants 1 ou 17 des traverses longitudinales 2 ou 18 des traverses transversales 3 ou l'extrémité des fourches 6 desdits éléments . Les parties de matière 19 de l'élément rigide 11 correspondant aux vides entre les éléments assemblés entre eux 1, 2, 3 permettent de maintenir des panneaux de fermeture 20 et/ou portes, etc., sur le pourtour du rayonnage.

Revendications

1°) Rayonnage en bois comportant des montants (1) traverses longitudinales (2) et transversales (3) s'assemblant entre eux grâce à l'enfilement des traverses longitudinales (2) dans les évidements (4) aménagés sur les montants (1), leur immobilisation étant obtenue par enfourchement et
5 pénétration des fourches (6) aménagées en extrémité (5) des traverses transversales dans les évidements (7) dont sont pourvues les traverses longitudinales (2) caractérisé par les parements⁽⁸⁾ des éléments (1, 2 et 3) pourvus de nervures (9) pour la mise en place et le maintien lors de l'assemblage des éléments entre eux de panneaux (10) de séparation tant inter-
10 médiaire que sur la périphérie du rayonnage.

2°) Rayonnage en bois selon la revendication 1 caractérisé par l'ancrage des assemblages réalisé par un élément rigide (11) de forme octogonale et/ou circulaire doté de quatre évidements (12) répartis sur les média-
15 trices (13) perpendiculaires entre elles des quatre côtés (14) pour le passage de vis (15) destinées après mise en place de l'élément (11) face à un assemblage à pénétrer soit le champ (16) des montants (1) ou (17) des traverses longitudinales (2) ou (18) des traverses transversales (3) ou l'extrémités des fourches(6).

20 3°) Rayonnage en bois selon la revendication 2 caractérisé en ce que la partie de matière (19) de l'élément (11) correspondant aux vides entre les éléments assemblés entre eux maintient sur le pourtour du rayonnage des panneaux de fermeture (20) tel que portes, etc..

1/2

Fig. 1

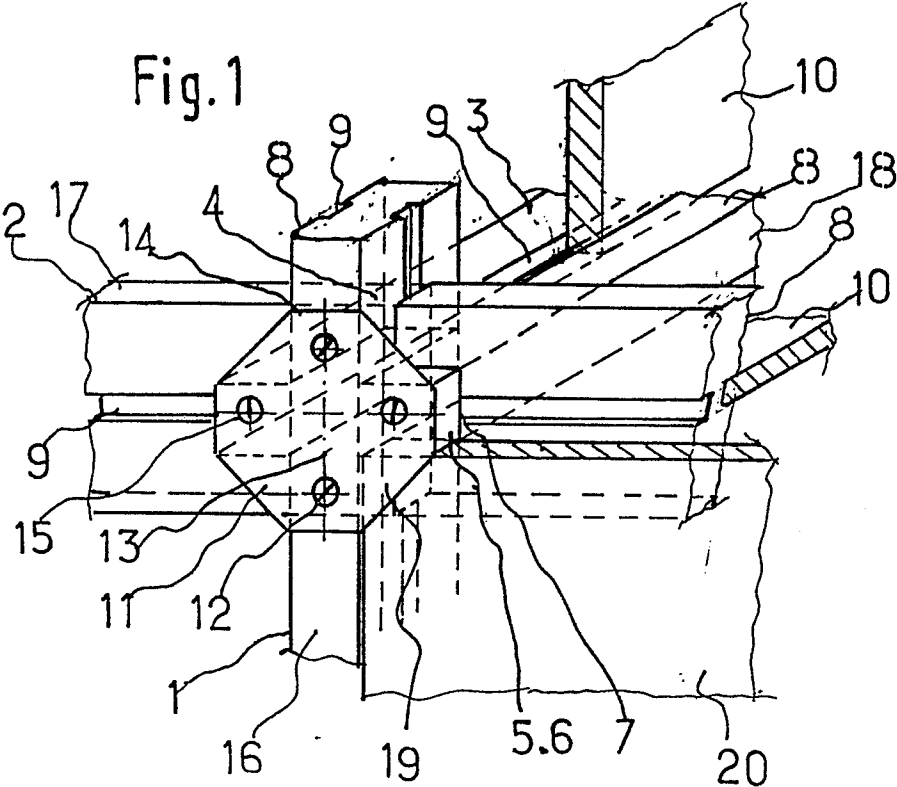
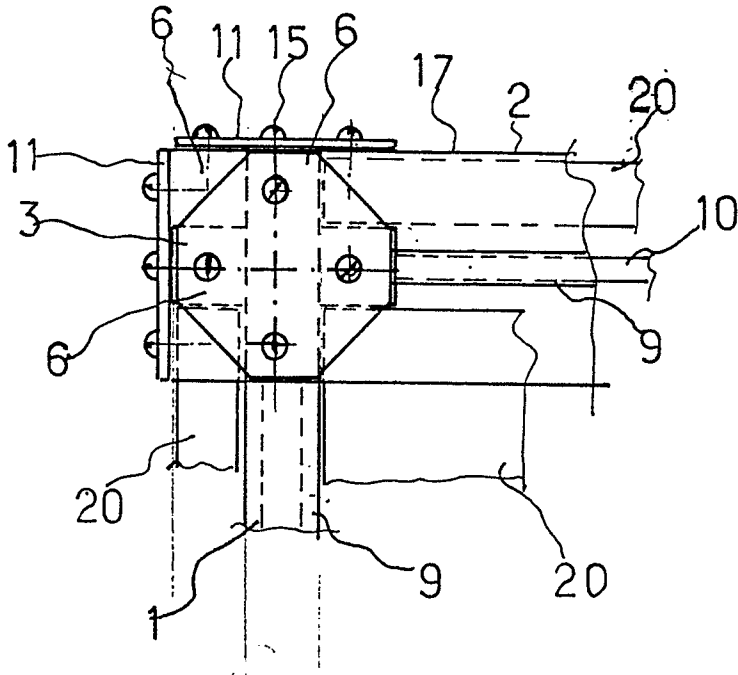


Fig. 2



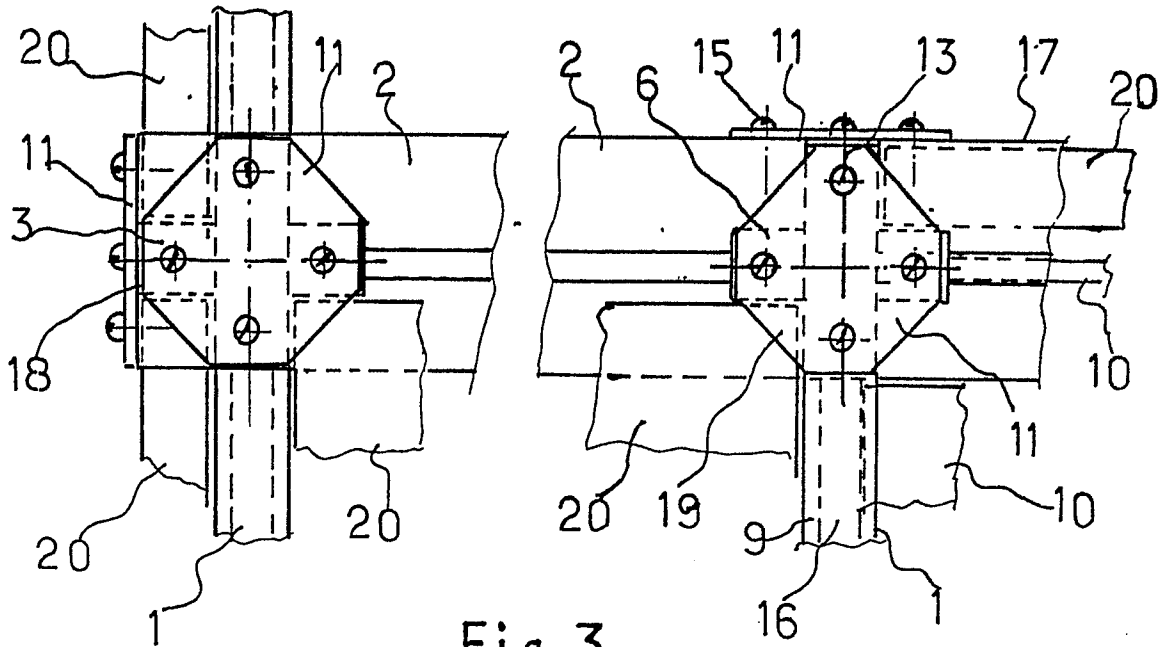


Fig. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0099316

Numéro de la demande

EP 83 45 0017

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Y,D	FR-A-2 306 358 (JOUSSE) * Figures 1,2; page 2, lignes 20-34; page 3, lignes 4-10; page 4, lignes 11-13 *	1-3	A 47 B 47/04
Y	FR-A-2 256 011 (MILLERET) * Figures 1,17 *	1	
Y	FR-A-1 562 067 (CAUBERE) * Figures 1,6-11; page 2, colonne 1, lignes 23-56 *	2,3	
A	DE-A-2 013 349 (KIRSCH) * Figures 1-9 *	1-3	
A	FR-A-1 474 323 (JORGENSEN et al.) * Figures 1,2; page 2, colonne 1, lignes 1-26 *		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) A 47 B F 16 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21-09-1983	Examineur CURZI D.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

- X : particulièrement pertinent à lui seul
- Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
- A : arrière-plan technologique
- O : divulgation non-écrite
- P : document intercalaire

- T : théorie ou principe à la base de l'invention
- E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
- D : cité dans la demande
- L : cité pour d'autres raisons
- & : membre de la même famille, document correspondant